

CHARTRE DU CENTRE BETEN

Le Centre de Bien-Etre BETEN, ses représentants et ses intervenants s'engagent à respecter la présente charte déontologique dans leur exercice, à titre professionnel comme associatif.

En préalable il est rappelé que :

- l'activité du Centre BETEN n'a aucune fin thérapeutique
- elle fait partie des techniques dites « non éprouvées », fondées sur le développement personnel et le bien-être
- il s'agit d'une simple démarche d'accompagnement à la personne
- en cas de demande ou besoin, hors du domaine d'activité du Centre BETEN, le praticien BETEN s'engage à le signaler au client et notamment à le diriger vers le professionnel de santé dûment qualifié auquel il ne saurait se substituer
- le praticien BETEN n'établit aucun diagnostic, pronostic, traitement ou prescription médicale et n'a aucun droit de demander ou suggérer l'interruption d'un traitement médical ou psychologique en cours
- toute personne est libre de choisir le praticien qui la prendra en charge et d'interrompre à tout moment une séance

BON POUR ACCORD

Date :

Nom :

Signature :